

Plénière 75

Procès-verbal du 22 septembre 2025 de 14h à 17h au CAD

Présidence et secrétariat général : Aurélie Borghese, Irina A. Ionita, Dominique Roulin.

Membres : ABA-CIR (Sofia Afonso, Anabela Vieira Hug), Aide aux Français de Suisse (Martina Rawyler), AOMS (Frances Palen, Jeanne Schmid-Ryan), APAF (Marie-Rose Charvoz), AReAGe (David Orellana, Barbara Peruzzo), APEGE (Robert Gurny), Association Alzheimer Genève (Christiane Henzi), Association Trajectoires (Diane Sulliger), AVIVO Genève (Véronique Stofer, Christine Tarrit-Deshusses, Jean-Luc Widler), CCSI (Sandra Garlejo Duque), Conseil des Anciens de Troinex (Janine Berberat, Jean-François Léger), Croix-Rouge genevoise (Sylvie Lamorgese, Sylvie Mansiet), CSI (Dominique Kaufeler Bornet), Dôme Seniors (Jacques Apotheloz), EPER (Jessica Francisco, Luljeta Hajzeraj), FAAG (Hans Peter Graf, Cyrus Mechkat), Fegems (Subhan Abbas, Marie Chatelain), Fondation Marcelle Buenzod (Agnès Mollet), Fondation Résidences Prendre Soin et Accompagner (Adriana Martins, Déborah Schoepf), Fondation Résidence Jura la Tour (Sarah Lachat), HAGES (Laurent Beausoleil), La Carte Blanche (Corinne Jolivet), Le Salon de Sylvia (Myriam Albisetti, Janaina de Oliveira), Pro Senectute Genève (Claude Howald, Carlo Santarelli), Uni3 Genève (Gyl Vigneron), UPA Université des Cultures de Genève (Ermira Pira).

Observateurs : 1h par m2 (Andréa Kundig), BERNEX Service social et jeunesse (Charlotte Dethurens, Claudia Loup), CAROUGE Service des affaires sociales (Zhila Ebrahimi, Pierre Orelli), CHÊNE-BOUGERIES Service de la cohésion sociale (Claudia Jimenez), COLLEX-BOSSY Service de la cohésion sociale (Lauriane Mermoud), Comptabilis (Carmen Costoya Reinmann), DSM Secteur promotion de la santé et prévention (Véronique Delley), GENTHOD Service de la cohésion sociale (Nicole Picard Flumet), HEdS Genève (Frédérique Debbiche), Hospice général (Pauline Meyer), HUG Service social (Anne Krauser, Flore Vannier), IMAD (Valérie Spielmann), LANCY Service des affaires sociales (Caroline Chaupond, Manuela Clavijo Mazzeo, Lauriane Martin, Mégane Wangana), MEYRIN Pôle seniors (Claire de Burren Massy), MyErgo – MyPhysio (Emmanuelle Rouxel), ONEX Service social, santé et enfance (Evelyne Grillet), palliative Genève (Natacha Madaule), PLAN-LES-OUATES SASI (Julie Dombret) PREGNY-CHAMBÉSY Commission cohésion sociale (Edith Frey), SATIGNY Service de la cohésion sociale (Guillaume Etienne), THÔNEX Service de la cohésion sociale (Romana Bodenmüller), VERNIER Service de la cohésion sociale (Firdevs Dalyan, Juliette Fioretta), VILLE DE GENÈVE (Pablo Ferreiro).

Invité·e·s externes : Cercle des Tillots (Catherine Bernasconi-Franchet, Philippe Franchet), DCS - Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (Sandra Constantin, Milena Corthay, Laure Dupuis, Gustavo Kuhn, Luna Ostransky), DCS – Service cantonal des seniors et de la proche aidance (Gaspard Piguët), H4G (Jose Antonio Garcia Carrera), Pouvoir Judiciaire (Florence Dorsaz, Philippe Guntz).

Excusé·e·s : Kristina Abate (OrTra santé-social Genève), Neil Ankers (Serdaly & Ankers), Ulrike Armbruster-Elatifi (HETS Genève), Antoine Bazin (IMAD), Stéphane Birchmeier (Ville de Genève), Bertrand Buchs (Ligue genevoise contre le rhumatisme), Alessandra Canuto (IMAD), Antonio Contessotto (Police cantonale de proximité), Anne Davoli (CSP – Bel âge), Béatrice Despland (FGCAS), Christian Frey (insieme-Genève), Jean-Pierre Gauch (GCHG), Estelle Gitta (FGCAS), Anne-Claude Juillerat Van der Linden (VIVA), Edith Kolly (Commune de Bellevue), Yanik Marguerat (OrTra santé-social Genève), Sandra Mayland (Bénévolat Genève), Nelson Mota (Association Pervenches), Robert Pattaroni (APEGE), Delphine Plantier (Commune de Collonge-Bellerive), Andrea Pereira (minds), Andréa Quiroga (Bénévolat Genève), Christine Serdaly (Serdaly & Ankers), Denis Schmitt (RPSA).

Ordre du jour

1. Accueil
2. Informations Plateforme
3. Communications Membres et Observateurs

Le mandat pour cause d'incapacité :

Un outil d'autodétermination dans le domaine de la protection de l'adulte

4. « Le mandat pour cause d'incapacité dans la réforme du dispositif cantonal de protection de l'adulte »
Sandra V. Constantin, PhD, responsable pour le DCS du programme RePAir
5. « Le mandat pour cause d'incapacité sous tous les aspects »
Philippe Guntz, vice-président du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant
6. Atelier-défi en sous-groupes « Rédiger son mandat pour cause d'incapacité »
7. Restitution en Plénière

1. ACCUEIL

Dominique Roulin, présidente de la Plateforme, accueille l'assemblée et les invités et leur souhaite la bienvenue.

2. INFORMATIONS PLATEFORME

Voir Annexe 1, slide 2.

3. COMMUNICATIONS MEMBRES ET OBSERVATEURS

Les Membres et Observateurs communiquent leurs événements du mois d'octobre, notamment pour la Journée internationale des personnes âgées, qui seront transmises dans l'infolettre de la Plateforme.

4. LE MANDAT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ DANS LA RÉFORME DU DISPOSITIF CANTONAL DE PROTECTION DE L'ADULTE

Sandra Constantin, responsable pour le DCS du programme RePAir, présente la réforme du dispositif cantonal de protection de l'adulte et la place du MCI dans la réforme (Voir Annexe 2, slides 1-12).

5. LE MANDAT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ SOUS TOUTES SES ASPECTS

Philippe Guntz, vice-président du TPAE, présente le mandat pour cause d'incapacité (Annexe 2, slides 13-25).

Suite aux deux présentations, plusieurs points sont clarifiés suite aux questions de l'assemblée :

- La curatelle n'est pas conditionnée par le discernement de la personne concernée (cf. Art. 390, alinéa 1).
- Le MCI est valable uniquement du moment où l'incapacité de la personne est décidée.
- Pour valider un MCI, il est obligatoire de passer par le TPAE qui entre en matière lorsque l'incapacité de discernement est prouvée.

- Le MCI peut être enregistré à l'Etat civil, mais ce dernier ne peut pas valider le mandat. Il ne fait qu'enregistrer la démarche.
- La représentation thérapeutique est la même pour un MCI ou pour les directives anticipées.
- Dans le cadre du MCI, le/la représentant·e, est habilité·e à faire des démarches au nom de la personne, par exemple d'annuler un contrat téléphonique.
- Dans le cadre du MCI, le/la représentant·e peut être une personne physique ou morale. En théorie, la personne morale peut donc être une association ou même un service social communal.

6. ATELIER-DÉFI EN SOUS-GROUPES « RÉDIGER SON MANDAT POUR CAUSE D'INAPTITUDE »

L'équipe du programme RePAir a préparé, en collaboration avec la Plateforme, un format d'atelier-défi à travailler en sous-groupes. Animés par l'équipe, les sous-groupes permettent à l'assemblée d'expérimenter en direct la rédaction du mandat pour cause d'inaptitude et le projet de guide de rédaction proposé par RePAir (Annexe 2, slides 26-30).

7. RESTITUTION EN PLÉNIÈRE

Les sous-groupes font une brève restitution en Plénière. Toute la matière des ateliers est récupérée par l'équipe RePAir.

Pour conclure, Sandra Constantin présente les perspectives :

- **Promouvoir le MCI** comme un **outil d'autodétermination**
- **Sensibiliser le grand public** sur l'utilité du MCI, notamment pour les personnes vulnérabilisées et/ou en perte d'autonomie
- **Consultations** auprès de **différents publics** et relectures, pour l'**amélioration** du modèle et du guide rédactionnels
- **Objectif** : publication en 2026

Dominique Roulin clôt la séance en remerciant les invités, l'équipe du programme RePAir et l'ensemble des membres pour leur participation et leur intérêt. La Plateforme se réjouit de découvrir la publication et les prochaines étapes du programme.

Calendrier 2025

- Lundi 24 novembre 2025, 14h-17h : Plénière 77

Annexes (1) Présentation Plateforme ; (2) Présentation RePAir.

Irina Ionita / 22.09.2025